



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANTERRE HAUTE SOMME

15 Novembre 2017

Sommaire

CONTEXTE NATIONAL	3
RECETTES DU SYNDICAT MIXTE	3
RAPPEL / COMPTE ADMINISTRATIF N-1	3
ORIENTATIONS – EVOLUTIONS PREVISIONNELLES 2017	
. Administration Générale	4
. Actions	5
CONCLUSION ET DEBAT	13
BUDGET ANNEXE ADS ET DEBAT	15
ANNEXE	
. Structure des effectifs	16
. Durée du travail	18
. Evolution prévisionnelle des effectifs	18
. Dépenses de personnel	19

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - 2018

COMITE SYNDICAL DU 15 NOVEMBRE 2017

RAPPEL DU CONTEXTE NATIONAL :

Le Projet de loi de Finances 2018 n'indique pas comme les années précédentes une baisse chiffrée des dotations de l'Etat pour l'année à venir. Néanmoins, lors de la 1^{ière} Conférence Nationale des Territoires qui s'est tenue le 17 juillet, le Président de la République a confirmé la tendance à la diminution des dotations de l'Etat aux collectivités locales tout au long du quinquennat.

RAPPEL DU FINANCEMENT DU SYNDICAT MIXTE :

Les recettes du Syndicat mixte proviennent de subventions de partenaires (Europe, Etat, Région, Département...) ainsi que des contributions des 3 Communautés de communes qui le composent. En 2017, pour assurer le fonctionnement du Syndicat Mixte et les actions menées, la participation des EPCI s'établissait à **323 795 € soit 4,73 € / hab.**

Le Budget Primitif (opérations réelles) prévoyait un financement des dépenses à hauteur de :

- 36 % par les contributions des Communautés de communes
- 40 % par les partenaires (Europe, Etat, Région, Conseil Départemental, MSA...)
- 1 % par le FCTVA
- 23 % par le fonds de réserve

RAPPEL DE LA SITUATION FINANCIERE DU SYNDICAT MIXTE AU DERNIER COMPTE ADMINISTRATIF (Budget principal) :

Le Compte administratif 2016 voté en juin 2017 laisse apparaître, une fois les résultats repris de l'année n-1 :

- un excédent de + 419 087 € en fonctionnement.
- un déficit de – 84 394 € en investissement.

Soit un résultat global sur le total des sections de **334 693 €.**

ORIENTATIONS 2018 – Evolutions prévisionnelles

1/ BUDGET PRINCIPAL / ADMINISTRATION GENERALE

1.1 MASSE SALARIALE :

L'année 2017 a vu le recrutement d'une chargée de mission « Economie de Proximité » arrivée le 16 octobre. Ses missions répondent aux objectifs identifiés dans notre Schéma Territorial de Développement Economique (STDE), notamment dans les secteurs de l'Economie Sociale et Solidaire ainsi que du commerce et de l'artisanat.

En 2018, les 3 EPCI souhaitent réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du Pays, à la fois pour des questions de périmètre et de concordance avec le SCOT mais aussi dans un souci d'économie. Dès le début de l'année, 20% d'un Equivalent Temps Plein seront consacrés à cette mission d'une durée de 18 à 24 mois (les 80% restant de l'agent étant dédiés à l'instruction des documents d'urbanisme dont le financement relève du budget annexe).

Ces postes, comme la plupart de ceux du Syndicat mixte, traduisent une volonté de mutualisation renforcée au niveau supra-communautaire, les missions étant exercées en complémentarité avec les EPCI.

Comme chaque année, il sera recherché un soutien à l'ingénierie auprès de nos partenaires : l'Europe (FEDER, FEADER via LEADER), l'Etat (FNADT, FSIL), la Région, le Département, la MSA....

Au-delà, il paraît pertinent de dresser des perspectives prévisionnelles à horizon de 3 ans en termes de dépenses et de recettes de personnel :

	2017	2018	2019	2020
Chapitre 012				
<i>(brut+charges+assurance du personnel+CNAS+médecine)</i>	403 428 €	459 505 €	464 100 €	468 741 €
EUROPE	73 747 €	75 020 €	75 770 €	79 045 €
Etat	31 998 €	41 535 €	4 831 €	0 €
Région	15 197 €	0 €	0 €	0 €
	120 943 €	116 555 €	80 602 €	79 045 €
Reste à Charge SM	282 485 €	342 950 €	383 498 €	389 696 €
<i>% de reste à charge</i>	70%	75%	83%	83%

1.2 CHARGES DE GESTION COURANTE :

Même si la gestion rigoureuse du Syndicat Mixte permet de maîtriser les dépenses liées à l'administration générale, les charges de fonctionnement connaîtront une hausse correspondant aux frais inhérents à la création de poste (bureau, téléphone, déplacements) ainsi qu'à la maintenance d'un parc informatique grandissant (dont serveur).

Par ailleurs, à ce jour les agents ne bénéficient pas d'avantages sociaux. A l'issue d'échanges avec les services des 3 EPCI membres afin de connaître leur politique en la matière, il a été décidé de mettre en place des tickets restaurants, d'un montant unitaire de 6 €, pris en charge à 50%, soit une dépense annuelle restant à la charge du Syndicat Mixte de **8 300 €**.

Au regard des éléments présentés ci-dessus et à ce stade de l'élaboration du BP 2018, la partie réservée à l'administration générale en fonctionnement (hors part salaires) s'élèverait à environ **94 000 €**. Les investissements s'élèveraient à environ **5 500 €**.

Nous devrions obtenir environ **16 000 €** de FCTVA sur les investissements n-2 et des fonds européens pour environ **1 000 €** sur les investissements.

2/ BUDGET PRINCIPAL / ACTIONS

2.1 ATTRACTIVITE / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME :

A. Les outils nécessaires au développement économique exogène :

La prospection :

- **Le partenariat Buisnes'Somme avec Regional Partner**

En 2016, le Syndicat mixte - avec d'autres collectivités de la Somme – a souhaité contractualiser avec le cabinet REGIONAL PARTNER, spécialisé dans la détection de projets d'implantation exogènes. Ce choix s'est avéré très positif puisqu'il a contribué à l'arrivée de l'entreprise SPURGHIN LEONARD à Nesle (70 emplois).

Ce partenariat portant ses fruits (même s'il n'est pas le seul, le Syndicat mixte travaillant avec Nord France Invest et le service économique de la Région Hauts-de-France), il est décidé de le prolonger pour un montant de **6 000 €**.

- **L'accès à la base de données Corporama**

Corporama est une base de données en ligne donnant des informations sur l'intégralité des entreprises françaises enregistrées au RCS. Cet outil permet la constitution de listes thématiques et sectorielles de prospects à contacter en vue de promouvoir le territoire auprès de ces derniers et de détecter leurs projets de localisation.

Par ailleurs, des options comme l'achat de crédits export, utiles pour une prospection active pourront être envisagées. Le budget prévisionnel pour CORPORAMA est de **2 000 €**.

La promotion / communication :

- **Evènementiel** (animation Picardie Technopole, salons professionnels)

Les dépenses concernent le soutien à l'organisation ou la participation à des salons professionnels dans le cadre de la mission de prospection/détection de projets d'implantation ou de création d'activité.

Il s'agit aussi de l'organisation d'actions spécifiques visant à promouvoir le réseau Picardie Technopole Santerre Haute Somme (ex : organisation en novembre 2016 d'un événement dans le cadre de la Semaine de la Recherche et de l'Innovation).

Un budget de **3 000 €** est prévu pour ces dépenses.

- **Communication**

La communication regroupe la conception et l'impression de supports de communication (plaquettes, stand) en vue de participer à des événements de promotion (salons). Ces documents seront réalisés dans le prolongement du site Internet *Investir au Cœur des Hauts-de-France* en cours de finalisation.

La communication peut aussi concerner le recours aux médias (presse, internet) pour des actions ciblées. Le budget envisagé est de **7 000 €**.

B. Le soutien à l'économie de proximité :

La structuration de l'Economie Sociale et Solidaire :

Notre Schéma Territorial de Développement Economique nous invite à nous saisir de l'opportunité de l'ESS. Dans ce cadre, le Pays co-pilote avec la MEEF le dispositif « *la Fabrique pour Entreprendre Solidaire* ».

Trois porteurs de projets sont soutenus en 2017 : l'association JL François (atelier de confection dans le prêt à porter à Ham) ; l'association 2AFI (création d'un garage solidaire à Ham) ; le savoir-fer (développement et diversification de ses activités de repassage et de couture à Péronne).

L'année 2018 va être consacrée à l'accompagnement de ces projets mais également à l'identification de nouveaux besoins dans différents secteurs : alimentation, restauration, services à la personne, environnement, tourisme, culture....

Pour sensibiliser les acteurs et développer la communication autour de ce secteur d'activités, **5 000 €** sont prévus. Une recette de **2 250 €** est attendue grâce au dispositif « *la Fabrique pour entreprendre solidaire* ».

L'accompagnement des commerçants et artisans :

Le diagnostic du SCOT a identifié la fragilité des bourgs centres qui tient notamment à l'activité commerciale et à l'ambiance que l'on y trouve. La crise économique, les nouvelles pratiques de consommation (e.commerce, zones commerciales) et le vieillissement des gérants ont fait baisser le rideau à de nombreux commerces, dont les locaux sont souvent laissés à l'abandon.

Parce que l'artisanat et le commerce constituent le moteur de l'économie résidentielle si important au développement local dans les communes dont l'appareil productif est faible, le Syndicat mixte souhaite encourager et soutenir ces acteurs de l'économie de proximité.

Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) est un outil qui a déjà fait ses preuves. La 1^{ère} étape vers la contractualisation avec l'Etat se traduira par la réalisation d'une étude pré-opérationnelle obligatoire avant l'élaboration d'un dossier de candidature au 4^{ème} trimestre 2018.

Cette démarche, conduite par un cabinet extérieur, se traduira par la réalisation d'un diagnostic (questionnaire aux commerçants, sondage), l'analyse des forces et faiblesses du territoire ainsi qu'un programme d'actions, fruit d'échanges avec l'ensemble des acteurs (professionnels, consulaires, collectivités).

Pour mener à bien cette étude, **30 000 €** sont inscrits en dépenses, **24 000 €** en recettes au titre du Contrat de ruralité.

Par ailleurs, le Syndicat mixte accompagne le salon de l'artisanat et du commerce (SARCOM) qui a lieu chaque année en alternance à Chaulnes et Rosières-en-Santerre. Cette manifestation rencontre un vrai succès depuis 20 ans, mobilisant 90 exposants et recevant 10 000 visiteurs. Des crédits sont réservés à hauteur de **2 000 €** spécifiquement pour ce salon.

C. La diversification touristique :

La valorisation du territoire sur l'aire d'Assevillers :

L'aire d'Assevillers est l'une des plus fréquentée d'Europe, plusieurs millions d'automobilistes s'y arrêtant chaque année. Au regard de l'importance des flux, même non captifs, le territoire se doit d'être présent.

Une 1^{ère} phase d'aménagement a eu lieu en 2014, sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental de la Somme : installation de visuels ainsi que de 3 bornes interactives orientant vers les sites touristiques de la Somme.

Depuis, la SANEF a lancé un nouveau marché de concession, attribué fin 2016 au groupe ELIOR. Courant 2017, 2 réunions ont eu lieu avec la SANEF et ELIOR, relatives au nouveau nom de l'aire, dénommée *Cœur des Hauts-de-France* et à l'espace qui pourrait être dévolu aux acteurs locaux au sein d'une cellule de 40 m² idéalement située face au futur Mac Donald.

Afin d'aménager ce lieu (fauteuils, comptoir, écrans), de réaliser des films promotionnels (visite de l'Historial, kayak sur la Somme, valorisation du *Pays d'art et d'Histoire*), une somme de **120 000 €** est identifiée en dépenses. Ce projet qui s'inscrit pleinement dans la stratégie LEADER GAL au titre de la valorisation des portes d'entrées du territoire pourra bénéficier d'une subvention FEADER de 80% du HT soit **80 000 €**.

Le dispositif LEADER GAL 2014-2020 :

Suite à la labellisation autour de la stratégie *Participer au renforcement de l'attractivité du territoire grâce à une économie présentielle centrée sur les loisirs accessibles à tous*, l'équipe du GAL a travaillé à l'élaboration de la convention avec la Région Hauts-de-France et l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Sans attendre la signature, 2 comités de programmation ont eu lieu afin d'identifier les premiers projets, qui à ce stade se comptent au nombre de 20.

Désormais, il convient de communiquer sur ce dispositif auprès des habitants, des associations, des entreprises. Pour ce faire, le Syndicat mixte va engager une campagne de sensibilisation et de promotion. A cette fin, **4 320 €** de frais de fonctionnement (hors ingénierie) seront budgétés (en recettes **2 960 €** du FEADER).

L'entretien des chemins de randonnées :

Depuis 2010, le Pays Santerre Haute-Somme a maillé le territoire de chemins de randonnées pédestres puis cyclistes. Les balisages (totems, poteaux,...) peuvent nécessiter un remplacement au fil des années, suite à des détériorations ou des vols. Il est proposé d'inscrire **1 000 €** en dépenses à la charge du Syndicat mixte propriétaire de ces équipements.

D. La poursuite des missions engagées dans le cadre du Canal Seine-Nord Europe :

Le Syndicat mixte a élaboré en 2017 le 1^{er} volet du CTD de la Haute-Somme consacré aux aménagements (voirie, environnement, paysage,...). Le second volet concerne la partie liée au développement économique et aux plateformes.

Afin d'élaborer ce document qui sera réalisé par le Syndicat mixte, il est proposé d'inscrire en dépenses **5 000 €**, tant au titre des conseils juridiques (questions liées au statut des plateformes) que pour l'achat de fonds de cartes.

2.2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / MOBILITE / CADRE DE VIE :

A. L'habitat - L'amélioration du parc de logements :

Le SCOT a permis d'identifier les grands enjeux en matière d'aménagement de l'espace. Parmi ceux-ci, au titre de l'habitat, la production de logements nécessaires pour répondre aux besoins et l'élaboration d'une gamme diversifiée afin de favoriser les parcours résidentiels. Cela se traduit notamment par l'adaptation des logements pour nos aînés afin de favoriser le maintien à domicile ; la requalification des logements dont beaucoup sont énergivores ; la lutte contre la vacance.

Pour ce faire, le Syndicat mixte souhaite s'engager dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Celle-ci couvrira le périmètre du Pays à l'exception de la Communauté de communes de l'Est de la Somme déjà engagée dans la démarche. Avant le conventionnement, il convient de réaliser un bilan des dispositifs déjà menés – ce qui sera fait par l'ingénierie du Pays – ainsi qu'une étude pré-opérationnelle pour analyser le territoire (données socio-économiques, habitat, propriétaires, marché de l'immobilier), définir les enjeux, les dispositifs et périmètres à mettre en place ainsi que les participations financières de chacun.

Afin de mener à bien cette étude réalisée par un cabinet spécialisé, il est inscrit **144 000 €** en dépenses. Les recettes proviennent de l'ANAH à hauteur de 50% du HT, soit **60 000 €**. Le reste à charge de **84 000 €** sera supporté par les 2 EPCI concernés (Haute-Somme et Terre de Picardie) au prorata de leur nombre d'habitants. En effet, au regard du coût financier important de l'étude, il n'aurait pas été équitable de financer cette mission sur le budget général du Syndicat mixte alimenté en partie par la Communauté de communes de l'Est de la Somme non concernée.

B. La mobilité – la structuration d’une offre complète tout en répondant aux enjeux de développement durable :

La mobilité constitue une faiblesse majeure en milieu rural. Différents acteurs se sont mobilisés afin de créer une plateforme de mobilité, sorte de guichet unique dont les objectifs sont de diagnostiquer les freins des publics et de leur offrir une gamme complète de moyens de locomotion.

Cette offre doit émerger dans les années qui viennent, à la fois par la mise à disposition de nouveaux services (location de voitures issues du Garage solidaire de Ham en plus des scooters du Pays) ou de nouvelles pratiques : covoiturage, autopartage.

• Renforcer l’offre scooters du Pays :

Dans le cadre d’un stage, d’une formation ou du retour à l’emploi, le Pays met à disposition de bénéficiaires de moins de 25 ans, de personnes inscrites au RSA ou à Pôle emploi, un parc de 16 cyclomoteurs (dont 5 décentralisés à Ham) afin de répondre aux problèmes de mobilité rencontrés sur le territoire.

Cette action s’équilibre pratiquement entre, d’une part, les dépenses afférentes à l’entretien ou l’assurance des cyclos et, d’autre part, les recettes issues de la location (4 300 €) et les subventions de nos partenaires : Conseil Départemental (6 400 €) ; MSA (1 700 €) ; **600 € pour le Pays**, pour un total de dépenses de 13 000 € environ.

Par ailleurs, le nombre de cyclos diminuant chaque année, il est proposé d’acheter 4 nouveaux scooters pour un montant total de **7 000 €**. Une recette liée au mécénat sera recherchée à hauteur de 50% de la dépense soit **3 500 €**.

Enfin, comme indiqué dans le Contrat de ruralité, l’année 2018 devra être mise à profit pour réfléchir aux modalités techniques de la mise en service de scooters électriques, le Pays souhaitant être exemplaire et innovant. A ce titre, des partenariats avec les promoteurs d’éoliennes pourraient être engagés.

• Le dispositif de covoiturage *Roulezco* :

Pour répondre aux problématiques de mobilité et de pouvoir d’achat, le covoiturage se pose comme un mode de transport alternatif. Depuis 2013, le Pays Santerre Haute Somme s’inscrit dans le dispositif *Roulezco* aux côtés du Pays des 3 Vallées et du Grand amiénois.

En 2015, en cohérence avec cette plateforme Internet, le Pays a identifié et balisé 8 lieux de rencontres. Néanmoins, la communication et la promotion du dispositif doivent s’intensifier afin de développer cette pratique éco-responsable.

Au total, le montant de cette action pourrait s’élever à **1 500 €** (1 000 € pour la gestion du site Internet et 500 € pour la communication).

C. Le cadre de vie – la valorisation de nos paysages :

• L’élaboration du Plan de paysage :

L’Etat offre la possibilité aux territoires d’élaborer des plans de paysage dont l’objectif est de faire réfléchir ensemble habitants, usagers et aménageurs pour adopter des stratégies qui prennent en compte le paysage dans toute une série de politiques sectorielles : urbanisme, transport,

infrastructure, agriculture. Cette démarche permet d'appréhender l'évolution et la transformation des paysages de manière prospective, en cohérence avec l'évolution du territoire.

En février dernier, le Comité syndical a souhaité répondre à l'appel à projet de l'Etat à la lumière des différents enjeux auxquels le territoire va être confronté dans les années à venir :

-la mise en œuvre du SCOT et des préconisations inscrites dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), notamment en matière de paysages, qu'il conviendra de décliner à l'échelle de chacun des 3 Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux ;

-la labellisation *Pays d'Art et d'Histoire*, dont tout un axe relève du patrimoine naturel ;

-la construction du canal Seine-Nord Europe et de ses ouvrages d'art, dont certains sont particulièrement spectaculaires et qu'il faudra insérer de manière optimale dans les paysages traversés : le pont-canal qui enjambrera la Vallée de la Somme, les écluses, les remblais dont certains d'une hauteur supérieure à 20 mètres ;

-les aspects environnementaux, de la labellisation RAMSAR de la Vallée de la Somme souhaitée par le Conseil Départemental à l'implantation d'éoliennes.

Afin de mener à bien cette démarche qui durera 2 ans et sera concomitante avec l'élaboration des PLUI qu'elle viendra enrichir, le Syndicat mixte doit être accompagné par un cabinet. Pour l'année 2018, les dépenses liées au bureau d'études, aux actions de médiation et de communication sont estimées à **66 000 €** (idem en 2019). Les recettes proviennent de l'Etat, suite à la réponse positive liée à l'appel à projet (**15 000 €**) et du LEADER GAL (**29 000 €**). Les aides seront les mêmes en 2019.

- **Le concours Villes, Villages et Maisons fleuris :**

Le concours Villes, Villages et Maisons Fleuris est assuré par le Syndicat mixte depuis 1992. Cette démarche, qui contribue à la mise en valeur de nos paysages et à l'attractivité du territoire, connaît une participation en baisse (communes participantes, implications dans le jury,...). Par ailleurs, ces dernières années, le Département ainsi que *Somme tourisme* ne participent plus au financement de cette action.

Il s'agit en 2018 de remobiliser l'ensemble des acteurs (communes, jury, bénévoles) afin de traduire un minimum d'intérêt faute de quoi le Syndicat mixte ne portera plus cette action, par ailleurs chronophage pour l'agent du Pays qui la mène et pour lequel 50 % du temps de travail est dorénavant dédiée au GAL (1.5 ETP exigé par le dispositif).

Le budget s'établirait à hauteur de **3 140 €** toutes dépenses confondues (dotations, affranchissement, déplacements....).

D. L'environnement – l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial mutualisé :

La loi relative à la transition énergétique de 2015 rend obligatoire l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle des EPCI de plus de 20 000 habitants pour le 1^{er} janvier 2019. Ce document a pour objectifs de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Il s'adresse aux collectivités locales (EPCI, communes les plus importantes) ainsi qu'aux acteurs de certains secteurs d'activité : bâtiment, industrie, agriculture, transports, déchets...

De façon opérationnelle, ce plan se déclinera en différentes phases : un diagnostic, fruit de la collecte de données, de leur traitement et analyse en lien avec les partenaires (CD 80, ADEME, DREAL,...) ; une stratégie afin de faire prendre au territoire toutes les mesures nécessaires ; un programme d'actions relevant des actions des collectivités, entreprises, habitants.

Afin d'accompagner cette feuille de route, des outils nécessaires à sa réalisation seront mis en place, notamment un dispositif d'animation, de suivi et d'évaluation, ainsi que des actions de communication et de valorisation autour de la démarche.

L'Etat autorisant les EPCI à déléguer l'élaboration de ce document, les élus ont souhaité qu'il soit mené à l'échelle du Syndicat mixte dans un souci de cohérence avec le périmètre du SCOT et de la mutualisation des coûts (1 PCAET et non 2 ou 3).

Pour ce faire, le Pays s'appuiera sur un cabinet mais afin de minimiser les coûts, des partenariats seront engagés avec la FDE 80 (sur le volet énergie) et le Département de la Somme (sur le volet climat). Des crédits pour un montant de **30 000 €** sont inscrits en dépenses. Cette démarche ne peut bénéficier de subventions.

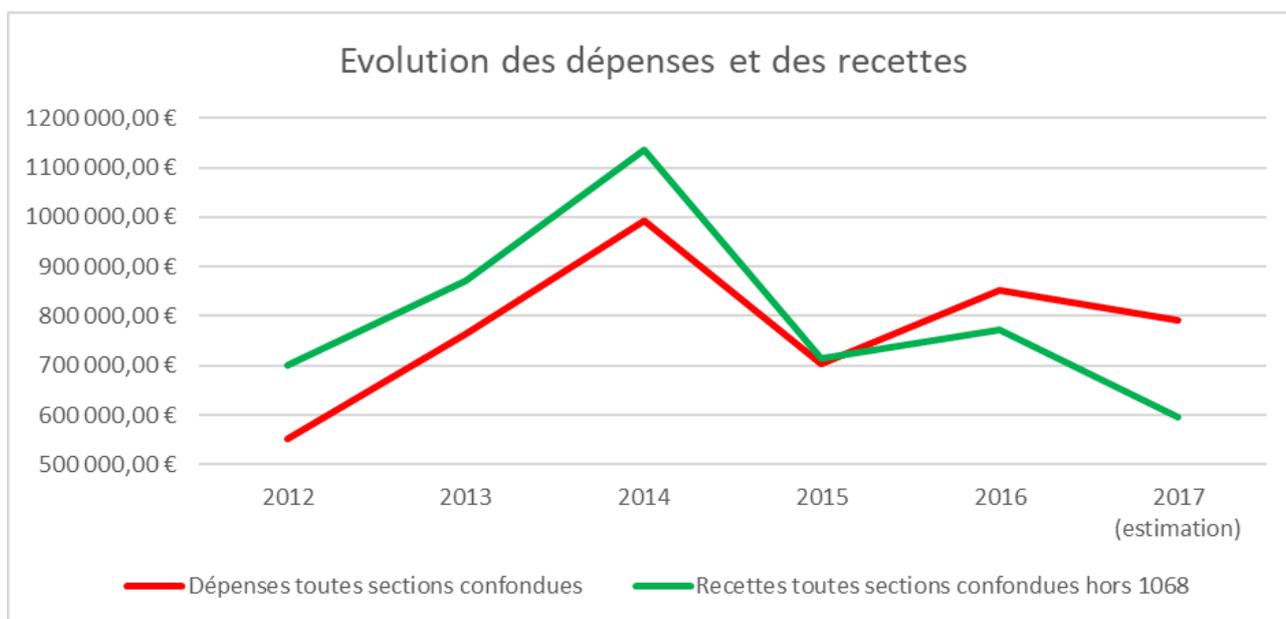
2.3. CULTURE :

Les actions culturelles au titre de l'année 2018 s'inscrivent dans le prolongement des objectifs fixés dans le Schéma culturel du Pays, à savoir :

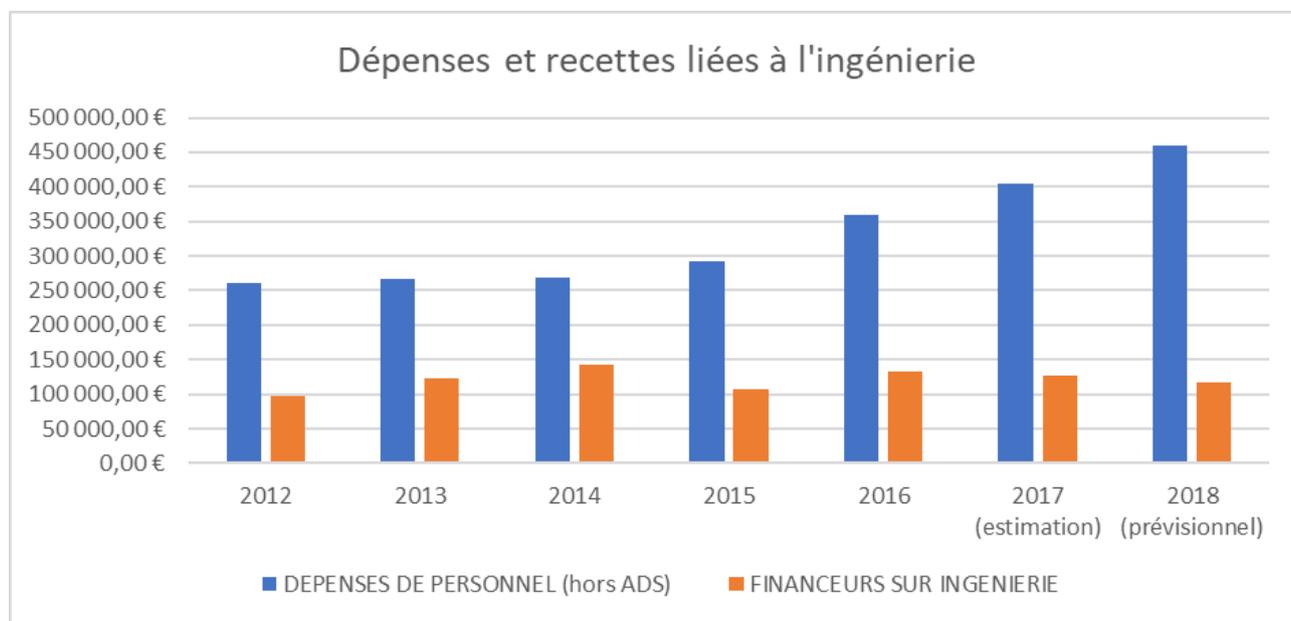
- **Lecture publique et oralité – Réseau des bibliothèques-médiathèques** avec le festival « Contes en Pays de Somme », le projet autour de la correspondance « Je suis venu(e) t'écrire », « le salon du livre de Péronne – les rencontres d'auteurs », la création de boîtes à livres, l'étude sur la lecture publique (dépenses : **70 750 €**).
- **Le spectacle musical jeune public « Le Château d'Indelberg » (Année 3)** – Création artistique / Développement des pratiques amateurs / éducation artistique et culturelle. En clôture du projet, le film du spectacle sera réalisé (dépenses : **52 900 €**)
- **Education artistique et culturelle** avec le dispositif d'éducation artistique et culturelle « Les Chemins artistiques du Pays Santerre Haute Somme » (dépenses : **63 000 €**).
- **Valorisation du patrimoine** – candidature Pays d'Art et d'Histoire (dépenses : **17 000 €**). L'année 2018 marquera la montée à plein régime du travail autour de la démarche de labellisation « Pays d'Art et d'Histoire », prévue en 2019. L'essentiel du travail portera sur l'écriture du dossier de candidature et l'animation d'ateliers thématiques. D'autre part, quelques actions de promotion de la démarche et de sensibilisation des habitants seront engagées durant l'année.

Dans sa globalité – y compris le budget de fonctionnement et de communication (**800 €**) -, cette proposition de budget culturel s'établit à **204 450 €**. Ce budget bénéficierait en recettes de **82 067 €** du FEADER via le LEADER GAL, de **42 000 €** de la DRAC, de **3 000 €** de la DDCS, de **17 500 €** du Département, de **2 720 €** du FNADT, de **2 000 €** de la Fondation La Poste, et de **3 750 €** de billetterie. La part fonds propres du Pays serait de **51 413 €**.

En complément du rapport, quelques graphiques viennent compléter la situation, ci-dessus développée.



- Un pic en 2014 : les chiffres sont extraits du compte administratif et ils comportent des opérations d'ordre (de section à section).
- Jusqu'en 2014, les recettes augmentent parallèlement aux dépenses.
- Chute en 2015 des recettes qui s'explique notamment comme suit : l'Etat avait versé les années précédentes toute sa contribution SCOT, d'avance, soit 169 000 €. En 2015, le solde FEDER / SCOT.



Conclusion :

Au vu des besoins de financements relatifs à l'administration générale, des actions identifiées, des financements escomptés, cette première simulation, qui permet d'ouvrir le débat, nécessite des recettes supplémentaires pour un montant d'environ **275 000 €**.

Pour cela, lors de l'élaboration du Budget prévisionnel 2018, il s'agira de jouer à la fois sur plusieurs leviers énoncés ci-dessous :

- Faire des choix stratégiques et cohérents au regard du projet politique du Pays entre le développement, le maintien ou la suppression d'actions présentées ci-dessus ;
- Ponctionner une partie des fonds de réserve (à mettre en perspective avec le résultat de **334 000 €** au CA 2016) ;
- Trouver d'autres recettes, dans un contexte financier contraint. Le Contrat de ruralité qui avait été évoqué lors du DOB 2017 a répondu à cet objectif sur différents projets identifiés pour 2018 ;
- Augmenter les cotisations des Communautés de communes, alors que sur de nombreuses politiques (PCAET, Plan de Paysage, service du développement économique, élaboration des PLUI,...), le Syndicat mixte s'inscrit dans une logique de mutualisation et d'économie d'échelle pour les 3 EPCI membres.

Pour mémoire, au BP 2017 des 3 EPCI, leur cotisation correspond à :

- o 1,13% des dépenses réelles de fonctionnement de la Haute-Somme ;
- o 0,95% des dépenses réelles de fonctionnement de l'Est de la Somme ;
- o 0,88% des dépenses réelles de fonctionnement de Terre de Picardie.

DEBAT

Le Président synthétise la situation.

- Besoin en fonds de réserve fin 2018 si programme d'actions validé : 275 000 €.
- Fonds de réserve fin 2016 : 334 000 € environ
- Prélèvement sur fonds de réserve d'ici fin 2017 : 196 000 € environ
- Soit début 2018, un fonds de réserve évalué à : $334\ 000 - 196\ 000 = 138\ 000$ €.

Il ne permet donc pas de mettre en place toute la stratégie 2018 qui nécessite un prélèvement de 275 000 €.

PROPOSITION / EQUILIBRER LE BUDGET

Augmenter les contributions des EPCI dès 2018 afin de dégager une marge de manœuvre en 2019-2020 pour mener des actions ; pour 2018, des économies et des recherches supplémentaires de financements sont envisageables pour boucler le budget.

Dominique CAMUS :

Il serait peut-être plus prudent de reporter certaines opérations.

André SALOME : Il n'est pas envisageable de réduire les effectifs alors qu'il a été décidé récemment de recruter. Mais si on demande aux EPCI un effort financier supplémentaire, il est évident que cet effort doit être récompensé. Force est de constater que le secteur Neslois a déjà fortement bénéficié ces derniers temps du travail réalisé par l'ingénierie du Syndicat Mixte notamment au niveau de l'économie.

Le Président confirme que l'ingénierie mutualisée permet déjà aux EPCI de faire des économies. A titre d'exemple, cette mutualisation de moyens a pu permettre de réserver plus 1 700 000 € de crédits dans le cadre du Contrat de Ruralité.

Eric FRANCOIS : Conforte ces derniers propos en ajoutant que malgré l'augmentation des contributions, la mutualisation est favorable aux EPCI qui, pour la mise en place des mêmes actions auraient dû recruter en leur sein. A terme, le fait d'avoir créé un service ECO aura de toute façon des retombées positives pour le territoire.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier qu'un SCOT coûte cher et que, malgré cela, grâce à la gestion des fonds, et au profit lié aux excédents, les EPCI n'ont pas eu à payer de contribution supplémentaire pour ce document d'urbanisme.

ECONOMIE

Dominique CAMUS :

Dans le cadre de l'ESS, AIR Ressourcerie fait-il partie des préoccupations ?

Le Président rappelle que dans le cadre de l'ESS, ce sont les initiatives locales qui sont retenues. Le Syndicat Mixte accompagne les structures en création ou celles qui souhaitent développer de nouvelles missions. Si AIR Ressourcerie a de tels projets, son dossier sera accompagné.

Maryse FAGOT ajoute qu'elle a participé la veille à une commission départementale de l'Insertion. AIR Ressourcerie avait présenté un dossier qui sera largement financé.

Maryse FAGOT indique qu'elle a participé à une commission sur le financement participatif. La réunion évoquait les différentes plateformes dont peuvent se saisir les EPCI et le Syndicat Mixte pour lever des fonds. Des dossiers tels que ceux évoqués / ESS (Garage Solidaire, Savoir Fer,) et aussi le château d'Indelberg pourraient certainement prétendre à ces fonds.

André SALOME : Un FISAC est déjà porté par la CC de l'Est de la Somme. Il concerne le secteur Hamois mais il est possible qu'à terme il soit étendu au secteur Neslois. Il pense qu'il ne serait pas envisageable de relancer un autre FISAC en 2019 sur ce secteur.

Par ailleurs, en ce qui concerne le développement économique en général, comme déjà évoqué, la CC de l'Est de la Somme bénéficie d'ores et déjà de l'action du Syndicat Mixte puisque des implantations d'entreprises sont prévues sur son territoire. André SALOME insiste sur le fait que la priorité doit être donnée au volet économique. Seul le développement économique peut permettre au territoire de vivre. Les embauches au sein du syndicat mixte impliquent des retombées.

Maryse FAGOT : Estime qu'il est indispensable d'afficher et de communiquer autour des « victoires » (notamment économiques) remportées par le Syndicat Mixte. La communication est très importante. Le territoire doit se démarquer par ses projets de qualité, qualité attendue notamment dans le cadre des programmations à déposer au sein des espaces de dialogue.

PCAET.

Maryse FAGOT est satisfaite de constater que la FDE contribuera largement à l'élaboration du document.

Le Président ajoute que pour le moment, la CC Terre de Picardie n'est pas concernée par l'obligation de réaliser un PCAET (sa population étant inférieure à 20 000 habitants) mais elle compte se rattacher à l'opération puisque cette obligation s'imposera certainement très prochainement.

CULTURE

Maryse FAGOT.

La politique culturelle menée par le Syndicat Mixte est très remarquée par les institutions. Elle est reconnue de grande qualité.

3/ BUDGET ANNEXE : INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME

Depuis le 1^{er} juillet 2017, le Syndicat mixte assure l'instruction des documents d'urbanisme pour les communes dotées d'une carte communale, d'un PLU, d'un POS situées au sein d'un EPCI de plus de 10 000 habitants (Haute-Somme, ex-Pays hamois). A ce jour, ce dispositif concerne 27 communes.

A partir du 1^{er} janvier 2018, il en sera de même pour les communes disposant d'un document d'urbanisme dans les ex-Communautés de communes de Haute-Picardie, du Pays neslois et du Santerre. 27 communes sont concernées, ce qui se traduira par l'embauche d'un second instructeur pour une charge de travail globale correspondant à 1,8 Equivalent Temps Plein (20% d'un poste étant consacré à l'élaboration du PCAET financé par le budget général).

Cette mission relevant de la compétence des communes, le Syndicat mixte n'a pas souhaité voir ces marges de manœuvre financières diminuer du fait de cette action. Ainsi, il a été décidé d'équilibrer les dépenses de fonctionnement et d'investissement par les recettes issues de la tarification des documents instruits pour le compte des communes concernées.

A la lumière des recettes issues du nombre de documents instruits en 2015 et 2016, le Syndicat mixte a souhaité baisser le tarif des Déclaration Préalable sans création de surface (de 189 € à 54 €) lors du Comité syndical du 28 avril.

Dans le prolongement, à partir du 1^{er} janvier 2018, il sera possible pour les communes de conventionner en gardant l'instruction des CuA.

Ainsi, il est proposé d'inscrire en dépenses **86 700 €** équilibrés par les recettes liées aux prestations.

DEBAT

Christian AVY informe le comité qu'à priori, toutes les communes concernées, sur la CCES, conventionneront pour bénéficier du service ADS du Syndicat Mixte.

Les membres du comité n'ont pas de remarque particulière sur les orientations budgétaires du budget annexe ADS.

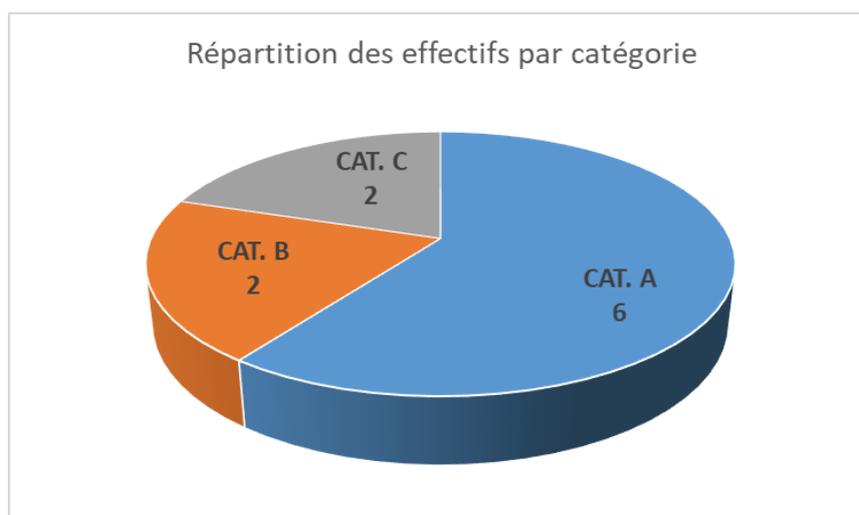
ANNEXE

LE PERSONNEL DANS LA STRUCTURE

La structure des effectifs au 31/12/2017 : **10 agents**

REPARTITION PAR CATEGORIE

La catégorie A représente 60 % des effectifs.



Catégorie A :

- 1 directeur.
- 5 chargés de mission : développement économique (2), animation LEADER Gal, urbanisme et culture

Catégorie B :

- 1 responsable administrative et financière.
- 1 chargé de mission patrimoine

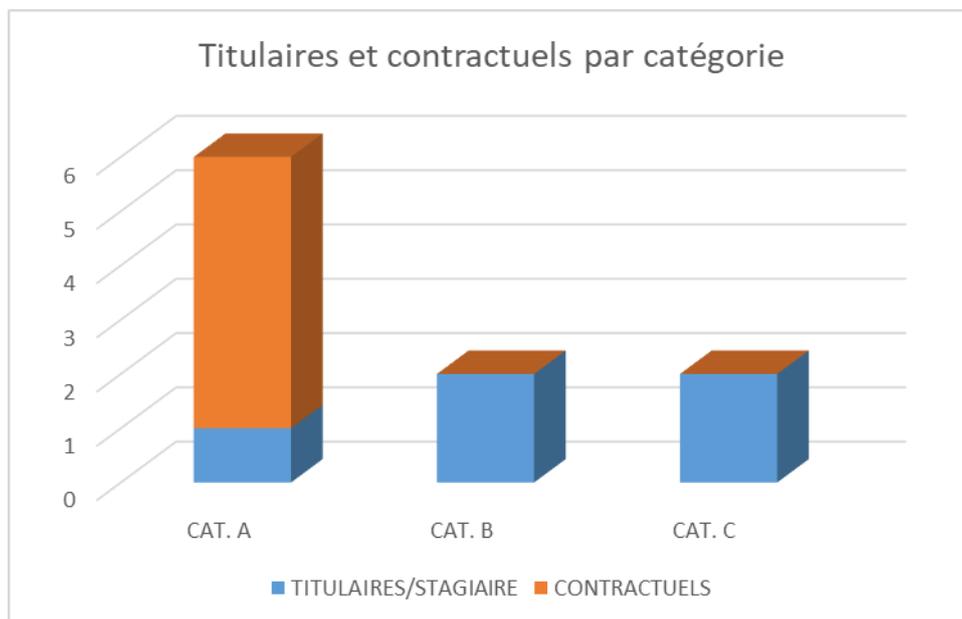
Catégorie C :

- 1 assistante administrative.
- 1 instructeur ADS (budget annexe)

REPARTITION PAR STATUT

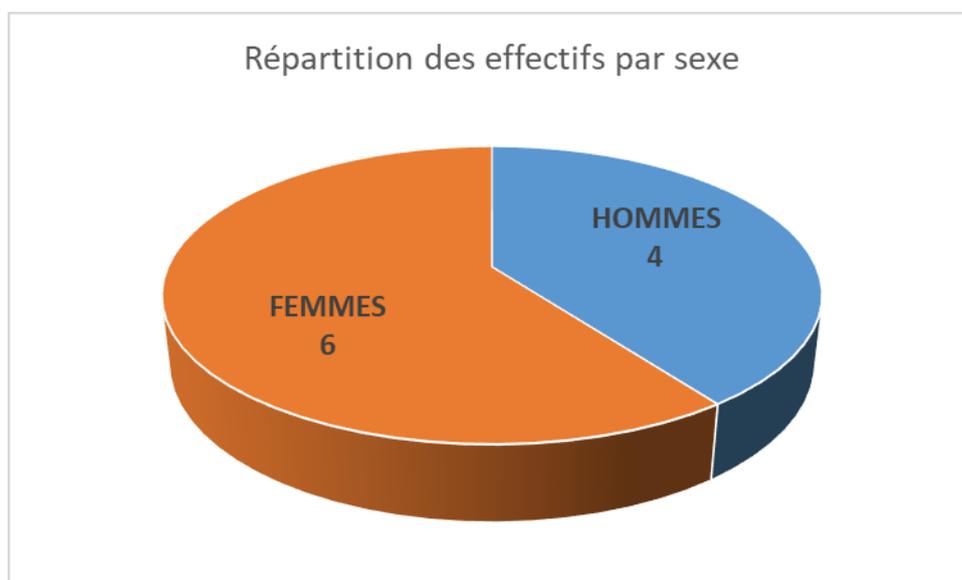
50 % des postes sont occupés par des titulaires (ou stagiaires). Sur l'ensemble des titulaires, 20 % en A, 40 % en B et 40 % en C.

- La catégorie A compte 17 % de titulaires/stagiaires
- La catégorie B compte 100 % de titulaires/stagiaires
- La catégorie C compte 100 % de titulaires/stagiaires

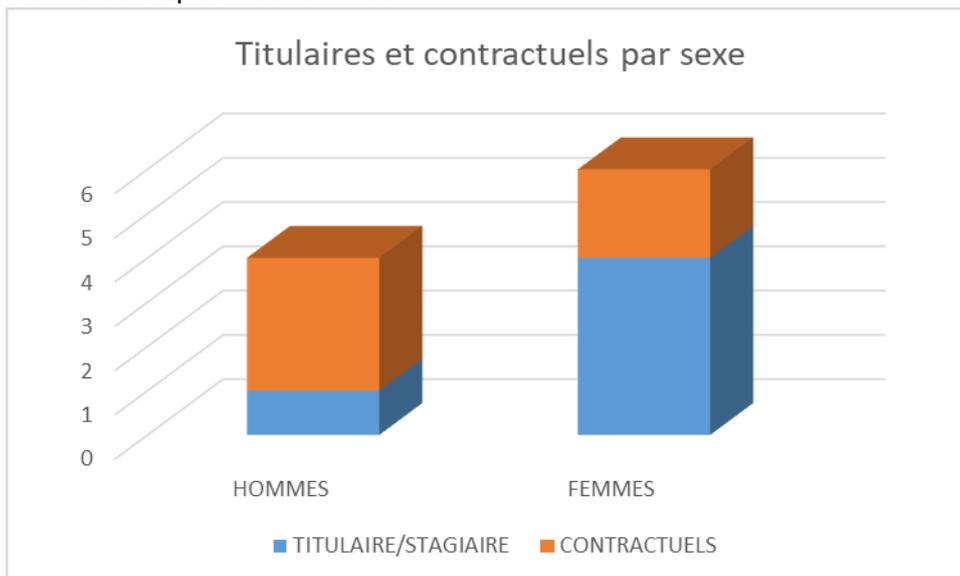


REPARTITION PAR SEXE

Les femmes représentent 60 % des effectifs.



Le taux de contractuels est plus élevé chez les hommes. En effet, parmi eux, 75 % sont contractuels contre 33 % pour les femmes.



La durée effective du travail.

La durée moyenne hebdomadaire de travail est de 35 heures.

Evolution prévisionnelle des effectifs

	2017	2018	2019
DIRECTION	1	1	1
GESTION	1	1	1
ECONOMIE	2	2	2
CULTURE	2	2	2
URBANISME, DEV LOCAL	1	1	1
ADS (budget annexe)	1	2	2
TOURISME/GAL	1	1	1
ADMINISTRATIF	1	1	1
	10	11	11

Dépenses prévisionnelles de personnel prévisionnelles /2018

Les dépenses de personnel représentent environ 42 % du budget de fonctionnement (hors amortissement et avance au budget ADS) pour le budget principal et 85 % pour le budget annexe.

Le chapitre 012 est décliné comme suit :

	Budget Principal	Budget Annexe
TRAITEMENT	57.63 %	61.86 %
Régime indemn.	8.84 %	4.84 %
SFT	0.63 %	0.00 %
Charges Pat.	29.52 %	29.31 %
ASSUR RISQ	2.75 %	3.07 %
Œuvres sociales	0.50 %	0.68 %
MEDECINE	0.13 %	0.24 %
	100,00%	100,00%